



Remplacement porte suite à cambriolage

Par **Claire M**, le **05/03/2010 à 16:59**

Bonjour
J'ai un différend avec mon propriétaire et je voudrais savoir quels sont mes droits.
J'ai été cambriolée et ma porte ayant été défoncée, il a fallu la remplacer. Le propriétaire suite à ma demande et en présence du serrurier a accepté le jour même par téléphone le remplacement pour une porte + sécurisée et donc + chère que le montant apriori de remboursement par l'assurance.
Le montant total que j'ai avancé s'élève à 2200 euros, l'assurance m'a remboursé 1410 euros. Il reste donc un différentiel de 800 euros. Le propriétaire m'a versé par l'intermédiaire de l'agence un chèque de 500 euros et propose que l'on divise en 2 le montant restant soit 300 euros. Je ne vois pas pourquoi je devrais payer "un bout de porte" d'un appartement dont je suis locataire. Que puis je faire?

Par **aie mac**, le **05/03/2010 à 19:26**

bonjour
[citation]Que puis je faire? [/citation]
sans écrit du bailleur, rien.
d'autant qu'à vous lire, cette prestation répond à votre demande et non à une volonté exprimée du bailleur...